

6 Économie

**Pollution du cours d'eau Biweni près de Lambaréné
Siat au secours des populations d'Ikembele**

AJT
Libreville/Gabon

SUITE au déversement, le vendredi 7 août 2015, d'un colorant bleu dans le cours d'eau Biweni, dans le Moyen-Ogooué, par un prestataire de Siat Gabon, les populations du village Ikembele, situé à 27 km de Lambaréné, sur la route de Fougamou, ont alerté les responsables de Siat-Ikembele sur la coloration bleue du cours d'eau derrière la base-vie des travailleurs de l'agro-industriel.

Informés, les responsables du site ont aussitôt saisi le directeur général de Siat-Gabon et le chargé Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE).

Du premier constat établi par le chef de service agricole de Siat-Ikembele, Gaël Edzang, «il ressort que le prestataire, saigneur d'hévéa, de sa propre initiative, est allé nettoyer un fût



Photo : DR

Le Chef de service agricole de la plantation d'Ikembele, Gaël Edzang, donnant des explications sur l'utilisation du colorant bleu.

avec un fond de colorant bleu. Cet exercice a provoqué la coloration du cours d'eau en bleu. La base-vie des travailleurs de Siat-Ikembele se trouvant en amont des villages environnants, cette coloration a pollué le cours d'eau jusqu'au village en aval.»

Le colorant bleu ou "Iragon Bleu ABL 9" sert à lutter contre le vol des fonds de tasse d'hévéas dans les plantations industrielles. Il permet aussi de différencier l'hévéa issu des plantations villageoises de



Photo : DR

Les populations d'Ikembele recevant des bouteilles d'eau Andza, des mains des responsables de Siat Gabon.

celui de Siat Gabon. « Selon la fiche de données de sécurité (FDS), ce produit ne présente aucun danger pour l'homme, encore moins



Photo : DR

Quatre heures après avoir viré au bleu, le cours d'eau a progressivement retrouvé sa couleur naturelle.

pour les espèces aquatiques. Il s'agit simplement d'un détergent qui ne présente aucun caractère nocif pour la santé des populations », ajoute le responsable de Siat.

Après le constat fait sur les lieux, les responsables de Siat Gabon ont mené un certain nombre d'actions dont sensibilisation des populations utilisatrices du cours d'eau et leur indemnisation.

« À la demande des dirigeants de Siat-Gabon, les sacs de manioc trempés

dans le cours d'eau pollué ont été détruits. En contrepartie de cette destruction, un dédommagement au prix fixé par les populations elles-mêmes a été effectué. À leur grande satisfaction », souligne Gaël Edzang.

L'accès en eau de la rivière Biweni étant désormais limité, Siat-Gabon va assurer, jusqu'à nouvel ordre, la distribution de l'eau minérale Andza aux populations de la localité. Un camion citerne de l'entreprise a été aussi mis à la disposition pour les approvisionner en eau pour usage domestique (lessive, vaisselle, cuisine...).

À noter que des échantillons d'eau ont été prélevés à plusieurs endroits du cours d'eau, au lendemain du déversement du produit. Ces échantillons sont en cours d'analyse dans les laboratoires de la direction générale des études et laboratoires.

**Direction Générale des Douanes et Droits indirects
Avis de concours**

Les candidats à l'inscription au cycle A1 des Inspecteurs Centraux des Douanes, session 2015-2016 et 2016-2017 de l'École Nationale des Douanes (END) de Ouagadougou (Burkina Faso) sont informés que le concours d'entrée, organisé à leur intention se déroulera le samedi 12 septembre 2015.

Conditions de candidature

➤ Pour les candidats externes

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats externes des deux (02) sexes, âgés de dix huit (18) ans au moins et de trente deux (32) au plus au 31 décembre 2015, titulaires d'un master II en droit, en sciences économiques, en gestion ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi d'inspecteurs des douanes.

➤ Pour les candidats internes

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats internes des deux sexes, âgés de dix huit (18) ans au moins et de quarante cinq (45) au plus au 31 décembre 2015 et remplissant les conditions suivantes :

- être intégré dans la Fonction Publique ;
- être titularisé dans son emploi ;
- être inspecteur des Douanes, catégorie A hiérarchie A2 détenteur d'un diplôme de niveau maîtrise ou équivalent ;
- avoir une ancienneté de cinq (05) ans au moins pour compter de la date d'intégration ;
- avoir des conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi d'inspecteur des douanes.

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être adressé à Madame le Directrice Générale de l'École Nationale des Douanes (END) sous couvert de la voie hiérarchique et sera reçu à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects du Gabon (OLOUMI) porte 008, tous les jours ouvrables jusqu'au 03 septembre 2015 à 12 heures 30 minutes précises.

Il doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée du candidat et indiquant ses noms et prénoms ; le cycle de formation ; la catégorie ; et échelle (pour les candidats internes) ;
- une copie légalisée du diplôme requis ;
- une copie légalisée d'acte de naissance.

Les candidats admis au test d'entrée et retenus compléteront leur dossier de demande d'inscription par :

- une lettre de recommandation du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects ;
- un curriculum vitae ;
- un certificat d'aptitude physique signé par un médecin militaire (pour les externes) ;
- un certificat d'aptitude physique signé par un médecin régulièrement établi pour les candidats n'ayant pas reçu une formation militaire ou une dispense délivrée par un médecin et approuvée par l'Administration des Douanes Gabonaises (pour les internes) ;
- une photocopie légalisée du passeport ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Administration des épreuves

Les épreuves du test se dérouleront le samedi 12 septembre 2015 à la salle de formation de l'Hôtel des Douanes sis à OLOUMI, selon les horaires ci-après :

	Epreuve	Heure	Coefficient
Externes	Dissertation	08 h à 10 h	2
	Economie ou Droit	10 h 30 à 12 h 30	3
Internes	Compte rendu analytique	08 h à 10 h	2
	Régimes douaniers économiques	10 h 30 à 12 h 30	3

Fait à Libreville, le 14 AOÛT 2015

Le Directeur Général
des Douanes et Droits Indirects

Michel OMDINGA NGOENGOUE